



Partie réservée à la Commission Logement

Quotient Familial

Montant de la prime

SECRETARIAT DU C.A.S 8, Avenue de Dallas - 21000 DIJON Tél : 03.80.48.88.88 secretariat@cas-agglodijonnaise.fr
--

DOSSIER DE DEMANDE PRIME LOGEMENT ETUDIANT

Excepté internat, lycéens, apprentissage ou alternance rémunéré

NOM DE L'AGENT		Organisme Employeur ..	
Prénom		Service	
Carte CAS n°			
Nom et Prénom de l'étudiant ...		☐	Titulaire
Date de naissance de l'étudiant		☐	Stagiaire
Etude poursuivie par l'étudiant		☐	Auxiliaire
Lieu des études		☐	Contractuel
		☐	Horaire
		☐	Vacataire

ATTENTION ! Tous les dossiers sont à présenter dans les 12 mois,

Rappel : les primes logement sont versées suivant l'acceptation du dossier par la Commission Logement

PRIME LOGEMENT ETUDIANT - (Quotient familial)

- * Certificat de scolarité **2023/2024**
- * Copie du bail de la location (ou de la co-location) **ou** attestation d'occupation d'une chambre universitaire (CROUS)
- * Copie de la facture EDF de la location
- * Copie de l'**avis d'imposition 2022** (sur les revenus 2021)
(Pour les personnes en union-libre, joindre les 2 avis d'imposition)

Visa de la Commission Logement

Avis favorable

Avis défavorable

Motif de refus ...
